

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-DEUXIÈME SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 26 août 1982, à 10 h 30

Président : M. C. Gatere MAINA (Kenya)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER  
M. N. KLINGLER  
M. W. ROHR

Argentine : Mlle N. NASCIMBENE

Australie : M. T. FINDLAY  
Mlle S. BOYD

Belgique : M. A. ONKELINX  
M. J-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI  
U TIN KYAW HLAING  
U THAN TUN

Brésil : M. A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. TELLALOV  
M. SOTIROV -- --  
M. DEYANOV  
M. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. G.R. SKINNER

Chine : M. TIAN JIN  
M. YU MENGJIA  
Mme WANG ZHIYUN  
M. SUO KAIMING

Cuba : M. P. NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS  
M. M.D. BUSBY  
Mme M. WINSTON  
M. R. SLOTT

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES

France : M. J. de BEAUSSE  
M. B. d'ABOVILLE

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. G. GAJDA

Inde : M. S. SARAN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Indonésie</u> :	M. HARYOMATARAM M. KARYONO M. N. SUTRESNA M. DAMANIK M. HIDAYAT
<u>Iran</u> :	M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. T. TAKAHASHI M. T. KAWAKITA
<u>Kenya</u> :	M. C. GATERE MAINA M. D.D. DON NANJIRA M. J.M. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. S. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI--IRONSI M. A.U. ABUBAKAR M. A.A. ADEPOJU Mlle I.E.C. UKEJE
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. G. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP
<u>Roumanie</u> :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. T. PANAIT M. M.S. DOGARU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES Mme J.I. LINK Mlle J.E.F. WRIGHT

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Sri Lanka</u> :	M. A.T. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. G. EKHOIM M. U. ERICSSON Mme G. JONANG
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. L. STAVINOHÁ M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. R.M. TIMERBAEV M. V.F. PRIAKHINE M. V.L. GAÏ
<u>Venezuela</u> :	M. J.A. ZARRAGA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIĆ
<u>Zaire</u> :	Mme E. EKANGA KABEYA
<u>REPRESENTANTS D'ETATS NON MEMBRES</u>	
<u>Irlande</u> :	M. F.M. HAYES M. P. McDONAGH
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 182ème séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen du point 1 de son ordre du jour, "Interdiction des essais nucléaires". Toutefois, les représentants qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire.

Pour commencer, je voudrais rappeler qu'à notre dernière séance plénière le représentant du Japon a présenté le document CD/319 concernant une demande adressée au Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale à propos de l'utilisation du Système mondial de télécommunications. Comme je l'ai annoncé à cette occasion, j'ai demandé au secrétariat de distribuer, aux fins d'examen et de décision par le Comité, un projet de communication adressé au Secrétaire général de l'OMM à propos de cette question. Ce projet est reproduit dans le Document de travail No 73. Nous nous en occuperons à notre prochaine séance plénière, en même temps que du rapport du Groupe sismologique.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Tchécoslovaquie, de la Suède, de la Belgique, de la Chine, de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Irlande.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant de la Tchécoslovaquie, Son Excellence l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Tout d'abord, je tiens à exprimer notre tristesse de voir partir un autre collègue, M. l'Ambassadeur Vrhunec, de la Yougoslavie, qui est depuis longtemps un excellent ami et qui représente un pays socialiste avec lequel la Tchécoslovaquie entretient de très bons rapports. Nous lui disons au revoir avec beaucoup de regret et nous lui souhaitons un plein succès dans ses activités futures.

Le point 1 de notre ordre du jour, "interdiction des essais nucléaires", est une question de la plus haute priorité qui retient l'attention non seulement de ce principal organe international de négociations multilatérales sur le désarmement, mais aussi de la communauté internationale tout entière. Son importance a été soulignée dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, et dans un document aussi important que le Document final de la première session extraordinaire consacré au désarmement, dont la validité a été réaffirmée à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le Traité de 1963, dit de Moscou, interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, qui est devenu un instrument utile pour ralentir la mise au point d'armes nucléaires et protéger l'environnement, ne vise pas les essais souterrains d'armes nucléaires. De plus, deux puissances nucléaires n'ont pas jusqu'ici jugé utile d'y adhérer. On voit donc aisément pourquoi les peuples du monde et la majorité des Etats s'efforcent depuis des années de parvenir à une interdiction inconditionnelle de tous les essais d'armes nucléaires. Il n'est guère nécessaire d'expliquer dans ce forum que la conclusion d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires représenterait un important pas en avant pour ralentir la course aux armements, qu'elle ferait obstacle à tout nouveau perfectionnement des armes nucléaires et réduirait le danger de guerre nucléaire. Sa conclusion renforcerait aussi les principes de non-prolifération des armes nucléaires en privant les Etats visant à réaliser des armes nucléaires de la possibilité de procéder à des explosions expérimentales, qui constituent une étape indispensable dans leur fabrication.

(M. Vejvoda, Tchecoslovaquie)

La Tchecoslovaquie accorde une attention particulière à la cessation des essais d'armes nucléaires. En 1958, ses représentants ont participé à la première conférence d'experts chargée d'examiner la possibilité de détecter d'éventuelles violations d'une interdiction des explosions nucléaires. Dès cette époque, les experts étaient parvenus à la conclusion qu'il était possible de créer à cette fin un système pratique et efficace.

Au Comité du désarmement comme dans les organes qui l'ont précédé, nous avons appuyé sans réserve toutes les propositions visant à l'élaboration et à l'adoption à bref délai d'un traité interdisant définitivement les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, avec la participation de tous les Etats, y compris naturellement des Etats dotés d'armes nucléaires. Nous avons toujours joint notre voix à celles qui préconisaient l'engagement de négociations sérieuses à cet égard et la création d'un groupe de travail spécial.

Nous nous félicitons que le Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires ait commencé ses travaux. Mais l'opinion mûrement réfléchie de notre délégation est que le mandat du Groupe n'est pas suffisamment large. Nous constatons que cette opinion est largement répandue dans cette salle. A notre avis, il ne serait pas sage de limiter indûment nos débats et de nous attacher uniquement à certains aspects particuliers d'un problème donné. Une interprétation du mandat du Groupe de travail qui porterait à ignorer complètement certains aspects vitaux autres que la vérification et le respect pourrait devenir un sérieux obstacle à nos travaux. Il apparaît évident que la vérification et l'observation du traité ne peuvent être discutées indépendamment d'autres aspects connexes, à savoir essentiellement la portée de l'interdiction. Notre approche concernant l'activité du Groupe de travail spécial de l'interdiction des essais nucléaires repose sur l'hypothèse que tout ce que doit faire le Groupe doit contribuer à l'élaboration rapide d'un projet d'accord sur une interdiction des essais nucléaires. Il serait extrêmement utile que le Comité de désarmement adopte des mesures assurant l'élaboration d'un tel accord sous tous ses aspects.

Notre opinion quant à l'orientation des activités du Groupe de travail spécial avec son mandat actuel est exprimé dans le document du Groupe des pays socialistes présenté le 16 août dernier par la délégation de la République démocratique allemande. Nous estimons que les 7 points proposés à savoir :

- Les moyens techniques de vérification
- L'échange international de données sismologiques
- Le comité d'experts
- Les procédures de consultation
- L'inspection sur place
- Les procédures de plainte
- L'utilité éventuelle d'arrangements entre deux ou plusieurs parties,

créent un tout logique et complet qui pourrait servir de base à des négociations efficaces et fructueuses.

Depuis plusieurs années, le Groupe de travail spécial d'experts scientifiques traite des aspects techniques des mesures internationales de coopération en vue de la détection et de l'identification des événements sismiques. Nos experts ont participé aux travaux de ce Groupe dès le début. Ils ont beaucoup fait pour résoudre efficacement le problème de l'identification des événements sismiques par des moyens nationaux.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Les rapports détaillés de 1978 (CCD/558) et de 1979 (CD/43) qui contiennent des instructions pour l'échange de données sismiques, montrent qu'il n'existe pas de difficultés majeures et insurmontables à l'élaboration d'un système réaliste, fondé sur les possibilités existantes de la pratique sismologique.

A cet égard, permettez-moi quelques remarques sur la relation qu'il y a entre une interdiction possible des essais et la garantie technique de la vérification. Nous sommes tous d'accord sur le fait que la détection et l'identification sismologiques seraient un instrument efficace du système de vérification de la future interdiction des essais nucléaires. Toutefois, il est parfaitement clair que, du point de vue purement technique, la détection ne peut être fiable à 100 %. Tous les débats sur le dit seuil de détection et tous les efforts visant à le définir avec un maximum de précision pourraient être intéressants, mais il se trouve aussi qu'ils ne correspondent pas à l'objectif recherché. On ne peut pas ne pas tenir compte du fait que les méthodes sismologiques ne sont pas les seules applicables à la vérification, et que la vérification et le respect seront assurés par un ensemble de procédures diverses. Nous pensons aussi qu'il est entendu que la vérification d'une interdiction des essais nucléaires doit s'effectuer par des moyens techniques nationaux. Il conviendrait aussi d'assurer un échange international de données sismiques de façon que chaque Etat membre ait accès à ces données, tandis que l'identification des événements serait assurée par les Etats membres utilisant leurs propres moyens nationaux. Des centres internationaux de données devront être construits pour assurer un échange régulier, fiable et prompt de données relatives aux événements sismiques. Les fonctions de ces centres de données font maintenant l'objet d'un examen détaillé.

Les résultats enregistrés jusqu'à présent par le Groupe d'experts démontrent que le système d'échange international de données sismiques obtenues par des moyens nationaux a atteint un niveau élevé de fiabilité, certains de ses aspects étant testés sur la base d'expériences internationales. Par ailleurs, ces résultats confirment l'opinion selon laquelle chaque système de vérification doit être compatible avec les capacités techniques de tous les Etats membres du futur traité, l'égalité des droits et des obligations de tous étant assurée. Nous considérons qu'il s'agit là d'un aspect très important pour la création d'un système réaliste et efficace. Il faut aussi noter que, même lorsqu'il persiste quelques problèmes techniques, leur solution est toujours possible, pourvu que toutes les parties concernées fassent preuve de bonne volonté et se montrent disposées à trouver une solution acceptable.

L'évolution actuelle conduit sans équivoque à la conclusion que les aspects techniques de la vérification doivent dépendre de la conception d'ensemble d'un accord futur dans tous ses aspects. Nous ne pouvons prendre aucune décision au sujet de la vérification avant de connaître la portée de l'accord et de savoir si la durée de cet accord sera limitée ou non et si tous les Etats, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, y participeront. La vérification et le respect ne peuvent découler que d'un examen approfondi de l'accord futur dans tous ses aspects. Même si l'on désire s'en tenir strictement au mandat actuel du Groupe de travail spécial, il est difficile de discuter de façon tant soit peu sérieuse de la vérification et du respect sans tenir compte des autres dispositions essentielles de l'interdiction future.

Il y a deux ans, après avoir étudié le Rapport tripartite au Comité du désarmement (document CD/130), nous avons pu prendre acte des progrès accomplis dans les négociations trilatérales entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous avons pu noter aussi avec satisfaction que les parties aux négociations trilatérales étaient "déterminées à déployer tous

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

leurs efforts et à faire preuve de la volonté et de la persévérance nécessaires pour mener rapidement les négociations à bonne fin" (CD/130, par. 25).

Toutefois, nous observons depuis peu une évolution dangereuse de l'approche des Etats-Unis à l'égard de cette question prioritaire. Cela nous préoccupe gravement, car ce qui est en jeu, c'est soit la poursuite de la course aux armements nucléaires, soit sa maîtrise effective, soit le renforcement de la paix internationale soit une nouvelle détérioration de cette dernière. La décision du Président Reagan, de ne pas reprendre les négociations trilatérales, le refus de ratifier les accords sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et sur les explosions souterraines pacifiques, signés respectivement en 1974 et 1976, les efforts déployés par les Etats-Unis pour poursuivre un vaste programme d'essais d'armes nucléaires dépassant la limite convenue de 150 kilotonnes, et d'autres mesures concrètes opposées à la volonté des peuples du monde de prévenir le danger d'une guerre nucléaire ne feront croire à personne que les Etats-Unis envisagent sérieusement la possibilité de conclure aujourd'hui ou à terme une interdiction des essais nucléaires.

Il n'est donc pas très encourageant de noter que, de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, un seul manifeste la volonté politique de participer activement à l'élaboration d'une interdiction des essais nucléaires, tant dans le cadre des négociations multilatérales du Comité du Désarmement que dans celui de négociations trilatérales reprises. Nous regrettons que les Etats-Unis et le Royaume-Uni ne soient disposés à discuter que de la vérification et du respect. Nous estimons aussi très regrettable que deux Etats dotés d'armes nucléaires, la Chine et la France, n'estiment pas nécessaire de participer aux activités du Groupe de travail spécial, dont la création était demandée depuis longtemps par la majorité des Etats membres. Quelle que soit leur propre évaluation de la situation actuelle, tous les Etats représentés dans cet organe ne devraient ménager aucun effort pour contribuer à l'adoption de mesures visant à maîtriser la course aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire. Nous souscrivons donc pleinement aux paroles prononcées le 17 août par M. l'Ambassadeur van Dongen, des Pays-Bas, à savoir qu'"étant donné la gravité des risques afférents aux armes nucléaires, nous avons du mal à admettre que certains Etats estiment toujours nécessaire de procéder à de nouveaux essais pour renforcer leur capacité nucléaire avant qu'un arrêt puisse être envisagé".

Pour conclure, j'aimerais exprimer la conviction que le Comité du Désarmement et les cinq Etats dotés d'armes nucléaires qui y siègent peuvent jouer un rôle important dans la solution des problèmes touchant l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Toutefois, la volonté politique de tous les Etats, et en premier lieu de ceux qui disposent d'armes nucléaires, de participer activement à cet exercice est une condition indispensable de succès.

M. HYLTIENIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, aujourd'hui je voudrais, en ma qualité de chef par intérim de la délégation suédoise, faire une déclaration sur la question de l'interdiction des essais nucléaires.

La conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires serait l'une des étapes les plus importantes pour arrêter et inverser la course aux armements nucléaires. Depuis bien des années, la Suède a eu pour politique constante de tout mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif. Pour nous, l'interdiction complète des essais nucléaires garde toute son importance, tant comme moyen de prévenir la prolifération des armes nucléaires que comme preuve du désir des puissances dotées d'armes nucléaires d'entrer finalement dans une ère de limitation mutuelle de ces armes.



(M. Hyltenius, Suède)

Dans le cadre de ses efforts pour réaliser un tel traité, la délégation suédoise a présenté en 1977 un projet de traité d'interdiction complète des essais (CCD/526/Rev.1). Elle se propose de présenter une version révisée de ce projet, et espère le faire pendant la session de printemps de 1983. Notre projet sera révisé compte tenu des faits survenus depuis 1977. L'un des facteurs politiquement importants est la conduite de négociations trilatérales sur cette question. La Suède regrette profondément la décision prise récemment par l'une des parties de ne pas reprendre ces négociations.

En juillet 1980, les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni ont présenté leur dernier rapport sur les négociations tripartites. Certes, ce rapport nous fournit quelques renseignements intéressants, mais nous pensons qu'un compte rendu plus complet de ces débats pourrait fournir au Comité du désarmement de très utiles informations pour ses propres négociations sur un traité d'interdiction des essais nucléaires. C'est pourquoi la Suède demande instamment aux parties aux négociations trilatérales de présenter dès que possible au Comité un compte rendu complet des résultats obtenus et des obstacles qui subsistent.

Les questions du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires intéressent tous les pays du monde. Pour être efficace, une interdiction des essais doit être conçue pour susciter une adhésion universelle. L'accord au sein du Comité sur un traité futur offrira une chance raisonnable d'attirer une telle adhésion. Le Comité du désarmement, en tant que forum unique multilatéral de négociation est manifestement l'instance appropriée pour des négociations sur une interdiction des essais nucléaires.

Comme nombre d'autres pays, la Suède regrette sincèrement que la Chine et la France ne participent pas aux activités du Groupe de travail spécial. Nous espérons qu'elles reconsidéreront leur attitude à ce sujet.

Pour ce qui est de la portée d'un traité futur d'interdiction des essais, notre objectif est de réaliser un traité exhaustif qui interdise toutes les explosions nucléaires expérimentales dans tous les milieux et à tout jamais. Cet objectif pourrait être atteint en une ou en plusieurs étapes. Pour ce qui est des explosions nucléaires à des fins pacifiques, la nécessité de réaliser un traité d'interdiction complète des essais doit, de l'avis de la délégation suédoise, primer les avantages futurs possibles de telles explosions. Ma délégation est prête à examiner toute proposition sérieuse à ce sujet.

C'est une source de satisfaction pour ma délégation que le Comité soit enfin parvenu à un consensus au sujet de la création d'un Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. La délégation suédoise, comme d'autres délégations, estime que le mandat de ce Comité est manifestement insuffisant pour mener des négociations réelles sur une interdiction complète des essais, et qu'il devra donc être amélioré. Toutefois, pour le moment, il offre la seule possibilité à notre portée pour entamer au moins un processus de négociation. Un effort déterminé devrait être fait pour examiner quant au fond les questions de vérification et de respect que pose une interdiction des essais nucléaires, ainsi que le prévoit le mandat du Groupe de travail spécial. Nous espérons qu'il sera possible de couvrir une partie du terrain au sein du Groupe afin de préparer des négociations réelles sur une interdiction des essais nucléaires.

(M. Hyltenius, Suède)

Dans son intervention du 12 août en plénière, après avoir accepté la présidence du Groupe de travail spécial, l'Ambassadeur Lidgard a dit ce qui suit : "Je tiens à souligner que nous avons accepté cette tâche à la condition expresse que les deux principales puissances nucléaires coopèrent vraiment à la poursuite des objectifs qui peuvent être atteints dans le cadre de notre mandat." Je n'ai guère besoin de souligner l'importance de cette hypothèse. Ce n'est qu'avec la coopération active de tous les participants et en particulier des principales puissances nucléaires que le Groupe de travail pourra progresser.

Certains pays ont maintes fois déclaré que l'absence de méthodes appropriées de vérification est l'obstacle principal à un traité d'interdiction complète des essais. C'est maintenant le moment et le lieu de commencer à résoudre ces importants problèmes de vérification dans un contexte multilatéral. Ma délégation s'attend donc à ce que tous les pays se montrent disposés à entreprendre des débats sincères sur ces questions.

Je voudrais maintenant parler de certains aspects importants des questions concernant la vérification du respect d'une interdiction des essais nucléaires qui, de l'avis de ma délégation, devraient être traités dans le cadre du mandat du Groupe de travail spécial.

L'une des questions de vérification à laquelle mon pays attache une grande importance est celle d'un système international de vérification. Toutes les Parties ont le droit et le devoir de participer à la vérification d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Toutefois, en raison de leur situation géographique, des moyens techniques dont ils disposent et d'autres circonstances, les pays pourraient avoir des possibilités techniques très différentes pour surveiller un traité uniquement par des moyens nationaux.

Le but d'un système international de vérification est de réduire ces différences et d'aider toutes les Parties à surveiller le respect du traité. En permettant un accès facile et rapide à des données rassemblées et préanalysées ainsi qu'à des enregistrements obtenus sur une base mondiale, un système international de vérification offre à toutes les Parties essentiellement les mêmes possibilités de surveiller un traité. Pour répondre à ces exigences générales, un système international de vérification doit disposer d'une capacité de fournir des informations, des données et des enregistrements qui constitueraient une base appropriée pour la vérification du traité. Un système international de vérification doit donc être un système perfectionné et moderne, doté d'un matériel et de capacités techniques non inférieurs à ceux dont disposent individuellement tels ou tels pays. Le système international de vérification doit aussi avoir la capacité de fournir des informations et des données sous une forme qui les rend utiles pour toutes les Parties.

Il est probable que la plupart des systèmes mondiaux de vérification fourniraient une quantité si grande de données de base que le traitement et l'analyse de toutes ces données représenteraient une tâche exagérément lourde et coûteuse pour la plupart des pays. Par ailleurs, rien ne s'oppose, ni politiquement ni techniquement, à ce que ces analyses fondamentales et normalisées - de toute façon nécessaires - soient effectuées dans des centres internationaux de données (CID). Quelques centres de ce genre seront nécessaires pour donner à tous les pays de bonnes possibilités de surveiller le respect d'une interdiction des essais nucléaires. Les analyses dans des CID doivent donc tirer parti des plus récents progrès techniques et scientifiques et être fondées sur toutes les données produites et disponibles dans le cadre du système international de vérification. Toute limitation des données à utiliser dans les CID réduirait considérablement l'efficacité de ce système.

(M. Hyltenius, Suède)

Pour les pays qui dépendent des services des CID, une telle discrimination dans le cadre du système international de vérification ne serait guère acceptable.

En plusieurs occasions, le Gouvernement suédois a indiqué qu'il était prêt à créer, exploiter et financer un centre international de données en Suède. Les travaux de recherche menés en Suède au plan national en ce qui concerne la vérification d'une interdiction des essais ont abouti notamment à la création d'un centre expérimental de données destiné à élaborer plus avant des méthodes et des procédures pouvant être utilisées dans les CID. Une présentation détaillée des résultats de ces travaux a été faite au Groupe spécial d'experts sismologues.

Le Groupe spécial d'experts sismologues a examiné d'une façon approfondie la question des mesures sismologiques à prendre en coopération dans le cadre d'un système international de vérification. De l'avis de la délégation suédoise, le travail du Groupe d'experts fournira une base solide pour la conception de la partie sismologique d'un tel système. Toutefois, il est extrêmement important de tenir pleinement compte des récents progrès et résultats scientifiques et techniques dans tous les composants du système mondial. La poursuite de la modernisation du système sismologique mondial constitue donc pour le Groupe spécial d'experts sismologues une tâche importante en vertu de son mandat actuel.

Au printemps dernier, la Suède a soulevé la question de savoir si un système international de vérification devrait comprendre aussi un réseau pour la détection de la radioactivité aérienne à l'échelle mondiale, qui compléterait les moyens sismologiques et permettrait de vérifier s'il est procédé à des explosions nucléaires clandestines dans la basse atmosphère (CD/257). Jusqu'à présent, la surveillance de ces explosions, qui sont prohibées par le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, a été assurée uniquement par des moyens techniques nationaux.

Le prélèvement d'échantillons pour déterminer la radioactivité atmosphérique est de toute évidence la méthode qui convient pour détecter des explosions nucléaires dans l'atmosphère; c'est aussi une méthode qui devrait bénéficier très fortement de la coopération internationale, car il est difficile pour un pays quel qu'il soit de créer lui-même un réseau ayant une couverture suffisante à l'échelle mondiale. La délégation suédoise est donc d'avis qu'il faudrait explorer les possibilités de créer un réseau mondial pour la détection de la radioactivité aérienne, qui serait analogue à celui qui existe pour la détection sismologique. Un tel réseau donnerait à toutes les parties pratiquement la même capacité de détecter, dans l'atmosphère, la radioactivité provenant d'explosions nucléaires.

D'autres moyens techniques peuvent fournir d'utiles renseignements complémentaires pour surveiller le respect d'une interdiction des essais; par exemple, des enregistrements d'ondes sonores ou gravitationnelles basse fréquence dans l'atmosphère, des mesures électromagnétiques semblables à celles effectuées pour la foudre et des mesures hydroacoustiques d'ondes sonores dans l'océan profond. Ces enregistrements hydroacoustiques pourraient aussi améliorer la capacité de surveiller des explosions souterraines dans des régions océaniques où les stations sismologiques sont peu nombreuses.

L'introduction de mesures de vérification venant s'ajouter aux moyens sismologiques généralement reconnus ne doit pas être considérée comme une tentative de prolonger le débat sur la vérification ou de rendre les problèmes de vérification plus difficiles à résoudre. Il s'agit simplement d'explorer le parti que l'on pourrait tirer de tous les moyens techniques de vérification et de mettre ces moyens, s'ils sont jugés utiles, à la disposition de toutes les parties à un futur traité d'interdiction des essais, et non seulement d'un nombre limité de pays bien équipés.

(M. Hyltenius, Suède)

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots concernant certains aspects institutionnels de la vérification et du respect.

L'application d'un traité posera un certain nombre de problèmes politiques et techniques. Il importe donc de disposer d'un mécanisme qui permette de les traiter aux niveaux appropriés d'autorité et de compétence. La délégation suédoise est d'avis qu'en plus d'arrangements pour des consultations bilatérales et multilatérales entre les parties, il faudrait prévoir deux comités ayant un secrétariat commun.

L'un de ces comités serait un comité technique, chargé de superviser le fonctionnement du système international de vérification et de résoudre tout problème technique qui pourrait se poser à cet égard. Il aurait aussi à suivre les progrès scientifiques et techniques dans les domaines pertinents. En outre, il lui appartiendrait de proposer des modernisations techniques à apporter au système international de vérification. Une autre de ses fonctions serait d'offrir un forum pour des discussions techniques sur des événements observés au sujet desquels les pays pourraient chercher à obtenir des éclaircissements complémentaires. Le comité technique pourrait aussi être responsable de la conduite technique des inspections sur place.

L'autre comité, qui porterait le nom de comité consultatif, serait un organe politique, chargé de superviser l'application du traité dans son ensemble. Il serait un forum pour des discussions politiques sur des questions liées à la mise en oeuvre du traité, y compris sa vérification. A cet égard, il aurait notamment pour tâche de recevoir des demandes d'inspection sur place et d'enregistrer les résultats de ces inspections. Il aurait également à superviser le travail du comité technique. Il pourrait aussi prévoir et préparer les conférences d'examen nécessaires.

En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à souligner une fois encore que le Gouvernement suédois continuera de faire tout son possible, au sein du Comité du désarmement, de son Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires et du Groupe spécial d'experts sismologues, pour contribuer à des progrès en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. La Suède espère que tous les pays, et en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, sont maintenant prêts à assumer leurs responsabilités et à remplir leurs obligations internationales à cet égard. Le temps est un facteur très important. Il ne faut donc pas tarder davantage et traiter sérieusement et concrètement cette importante question, même si nous devons, pour le moment du moins, travailler en vertu d'un mandat qui laisse à désirer.

M. ONKELINX (Belgique) : Monsieur le Président, je consacrerai mon intervention de ce jour au point 1 de notre ordre du jour, l'interdiction des essais nucléaires, sujet auquel notre gouvernement continue d'accorder une priorité essentielle dans nos travaux.

J'ai eu l'occasion de dire, lors de la réunion inaugurale du groupe de travail, combien ce nouvel organe se devait de saisir la chance qui lui était offerte de définir les voies conduisant à la négociation de l'interdiction des essais nucléaires. Et cela, malgré ou peut-être à cause d'un ensemble de facteurs apparemment défavorables, principalement l'interruption des négociations trilatérales, mais aussi l'impossibilité exprimée par certains Etats nucléaires de discuter, à ce stade, des modalités de leur adhésion éventuelle à un accord d'interdiction.

Les regrets que peuvent susciter de telles circonstances seraient stériles s'ils estompaient notre détermination de mettre en oeuvre la décision du Comité visant à "faciliter des progrès vers la négociation d'une interdiction complète des essais nucléaires".

(M. Onkelinx, Belgique)

Dé même, le caractère limitatif du mandat du groupe de travail ne devrait pas constituer un obstacle aux progrès que nous cherchons dans ce domaine. Il serait vain d'ouvrir, à ce stade, une discussion sur la nature, l'interprétation ou le caractère évolutif de ce mandat.

L'expérience récente du Groupe de travail des armes chimiques a démontré qu'il était possible de faire oeuvre utile dans le cadre d'un mandat restreint.

Une certaine flexibilité doit, en tout état de cause, prévaloir dans la manière d'aborder les travaux au sein de ce nouveau groupe. A cet égard, nous sommes encouragés par les premières déclarations qui ont été faites en ce sens, et notamment par la délégation des Etats-Unis.

Mais ce qui nous semble le plus important est que le mandat aille à l'essentiel du problème de l'interdiction des essais, c'est-à-dire les questions relatives à la vérification et au respect. Ce sont des questions dont la solution n'a jamais été qu'esquissée en termes généraux lors des pourparlers trilatéraux et qui continuent de constituer, qu'on le veuille ou non, la clef d'un éventuel accord international sur l'arrêt des essais.

Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies contenant l'étude sur la question complète des essais nucléaires, et qui a été soumis à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, indique bien que "les problèmes posés par la vérification d'une interdiction complète des essais sont évidemment d'une autre importance que ceux qui concernent le Traité d'interdiction partielle signé en 1963".

Il nous apparaît donc entièrement justifié d'y consacrer, dans un premier temps, toute notre attention.

L'efficacité de nos travaux dépend, dans une large mesure, de la base sur laquelle nous les mènerons. Dans cette étape initiale, il est important que nous convenions, sans préjudice des positions des Etats, et je répète, sans préjudice des positions des Etats, d'une hypothèse de travail qui ne peut être que celle d'une interdiction totale et complète de tous les essais nucléaires.

Cette approche a le mérite de la crédibilité puisqu'elle correspond à l'objectif visé par le paragraphe 51 du Document final de 1978.

Elle a aussi l'avantage de ne pas détourner nos travaux vers des discussions portant sur des sujets que le Comité n'est pas en mesure de régler actuellement. Je pense notamment au cas des explosions nucléaires pacifiques.

Cette approche vise d'emblée à déterminer les conditions d'une vérification de l'absence totale d'explosions nucléaires. Cette vérification est essentielle dans la mesure où des essais clandestins pourraient assurer au pays qui en serait l'auteur un avantage militaire inacceptable.

Et je voudrais faire ici, Monsieur le Président, une remarque incidente que mes collègues ne trouveront pas dans le texte du discours qui est distribué. Je voudrais exprimer des regrets à propos du retard apporté à la mise au point du programme de travail au sein du groupe de travail. Il est dommage que toutes les délégations

(M. Onkelinx, Belgique)

n'offrent pas sur un sujet qui devrait après tout apparaître secondaire la flexibilité qui aurait permis d'entrer plus rapidement dans la substance des débats. Au moins trois séances du Groupe de travail auront été perdues, alors que l'approbation du document qui est préparé par la présidence suédoise se ferait sans préjudice des positions nationales sur les différents sujets en discussion et je voudrais lancer un appel pour que des négociations, des consultations, soient rapidement menées encore aujourd'hui afin que demain, lorsque nous nous réunirons en groupe de travail dans l'après-midi, nous n'aurons pas de nouveau à déplorer une perte de temps sur une discussion qui m'apparaît, à moi, secondaire. Il faudrait que, le plus rapidement possible, nous entrions dans le vif du sujet, c'est-à-dire dans les discussions des points proposés par la délégation suédoise.

Nous pensons également qu'il convient d'appuyer nos travaux sur une base politique et juridique plutôt que de verser dans une pseudo-technicité, qui ne nous aiderait en rien et alimenterait de faux débats, tel celui relatif au niveau acceptable de vérification. L'expérience a prouvé que dans ce domaine, un tel niveau s'établit à un point d'équilibre qui résulte de la négociation, mais ne la précède pas.

Le Groupe d'experts scientifiques chargé de la détection et de l'identification des événements sismiques constitue le support technique évident de nos travaux. Les relations entre ce Groupe d'experts et le groupe de travail devraient s'organiser de manière suivie mais flexible, sans qu'il soit besoin de prévoir la subordination d'un groupe par rapport à l'autre. La participation du Président du Groupe d'experts aux délibérations du groupe de travail, participation dont tous nous nous réjouissons, devrait suffire à nous rassurer quant à la coordination des actions de ces deux organes.

J'ai souligné précédemment que les impératifs de vérification d'une interdiction complète étaient naturellement plus exigeants que ceux d'une interdiction partielle.

Dans le rapport du Secrétaire général, auquel j'ai déjà fait allusion, il est précisé qu'en cas d'interdiction complète, "il ne serait peut-être pas possible de s'assurer, par les seuls moyens dont disposent les parties, que l'interdiction est respectée. Il faut donc prévoir une vérification par des moyens tant nationaux qu'internationaux".

La vérification par des moyens techniques nationaux peut, le cas échéant, satisfaire celui qui en dispose. Mais nous savons qu'il s'agit là d'une hypothèse pour le moins optimiste. De plus, les Etats ne disposant pas de tels moyens nationaux se verraient alors réduits à avoir recours au jugement d'une tierce partie. Enfin, l'utilisation de ces moyens nationaux ne se prête guère à une coordination internationale détaillée, puisqu'elle relève de la souveraineté de chaque Etat d'en faire l'usage qui lui semble adéquat. En général, on peut donc se limiter à convenir dans un accord international que les parties peuvent utiliser des moyens nationaux et qu'elles s'engagent mutuellement à ne pas entraver l'usage de tels moyens. Des dispositions relatives à l'accès par des Etats tiers à l'information recueillie par des moyens nationaux pourraient aussi faire l'objet d'accords éventuels.

Mais toutes ces dispositions ne pourront jamais remplacer un système international de vérification. Pareil système apparaît ici indispensable. Car, dans l'hypothèse d'un arrêt complet des essais, les explosions nucléaires souterraines ne pourront plus prendre le relais des explosions dans les autres milieux, comme c'était encore le cas sous le régime du Traité de 1965. Celui-ci ne postulait en effet pas de système international de vérification, en raison notamment du coût élevé de la dissimulation et du risque de détection d'explosions clandestines dans l'atmosphère, dans l'espace ou sous les mers. C'est maintenant l'absence totale d'explosions qu'il faudra vérifier et des modalités précises de vérification internationale, incluant la possibilité d'inspections sur place, seront indispensables à tous les stades, tant dans le cas du contrôle de routine que dans celui de l'établissement de faits en cas de doute ou de suspicion.

Il va de soi que la vérification sismologique sera une des clefs de voûte d'un système mondial du contrôle du respect d'une interdiction des essais souterrains. Nous accordons, à cet égard, la plus grande valeur aux activités du Groupe d'experts scientifiques, dont la Belgique est membre depuis le début. Un de nos premiers soucis, lorsque la Belgique est entrée au Comité du désarmement en 1979, a été de renforcer les liens entre le Comité et le Groupe d'experts. C'est ce qui a donné lieu à la réunion officieuse du 18 juillet 1980 du Comité, avec la participation des membres du Groupe d'experts.

Concernant les travaux de ces derniers, il me paraît essentiel que soit vérifiée davantage par l'expérimentation la valeur des échanges internationaux de données. Nous souhaitons donc qu'un essai global de transmission de données puisse enfin être mené à bien, avec la participation la plus large possible des Etats.

La perspective du prochain Congrès de l'Organisation météorologique mondiale devrait aussi être une occasion de clarifier le rôle que cette organisation - particulièrement son Système mondial de télécommunications - pourrait jouer dans le cadre d'un échange international de données. Un document japonais, récemment distribué, évoque avec pertinence cette question et nous pensons que le Comité du désarmement devrait assez rapidement se prononcer sur les suggestions du document japonais.

La distribution des stations sismologiques qui participeraient au réseau d'échange de données devrait aussi continuer de retenir toute notre attention. Ici aussi, nous avons détecté une large convergence de vues en faveur d'une représentation géographique la plus large possible, compte tenu notamment des lacunes que représente l'hémisphère sud dans la distribution de stations sismologiques, mais aussi de l'intérêt politique d'associer un grand nombre d'Etats à un système international de vérification. Nous savons cependant que la réalisation de cet objectif posera d'importants problèmes d'accès des Etats à la technologie appropriée, notamment en matière de techniques d'extraction automatique des paramètres sismiques.

(M. Onkelinx, Belgique)

Le statut de l'échange de données sous forme de représentations d'ondes, c'est-à-dire de niveau 2, devrait également être clarifié.

Dans la mesure où la disponibilité de techniques nouvelles relatives à l'extraction de telles données permet de mieux identifier la localisation, la profondeur et la magnitude d'événements sismiques et rend donc ces données aussi nécessaires que les données de niveau 1, c'est-à-dire les paramètres fondamentaux des signaux sismiques détectés, ne faudrait-il pas envisager une forme de transmission de routine des données de niveau 2 plutôt que de se limiter à la seule transmission "à la demande" ?

De même, nous devrions réfléchir au statut "international" des stations sismologiques nationales participant au réseau, ainsi qu'à celui des centres internationaux d'analyse des données.

Le document CD/95 présenté en son temps par l'Australie devrait constituer une base utile de réflexion à ce propos.

Mais la vérification sismologique ne constitue peut-être pas une réponse suffisante aux impératifs de la vérification internationale. C'est ce que nous devons nous efforcer de déterminer.

Faut-il, par exemple, prévoir des méthodes additionnelles de vérification, comme la surveillance de la radioactivité atmosphérique ?

Celle-ci est-elle en mesure d'identifier avec certitude les émissions radioactives dans l'atmosphère qui résulteraient d'explosions souterraines ?

La miniaturisation des explosions justifierait-elle encore cette méthode ?

Ne devrions-nous pas préserver ce moyen de détection pour dissuader et vérifier la survenance d'explosions atmosphériques clandestines ou éviter des ambiguïtés comme celles relatives à l'événement du 22 septembre 1979 au large de l'Afrique du Sud ?

La réponse que nous nous efforcerons de donner au préalable aux questions du genre de celles que je viens d'évoquer ne manquera pas d'avoir une incidence sur la révision du mandat du groupe d'experts, ainsi que sur l'élargissement de sa composition si le recours à d'autres méthodes de détection que la seule méthode sismologique était jugé nécessaire.

D'autres méthodes complémentaires pourraient également être envisagées, dans la mesure où elles rendraient la vérification plus crédible, sans toutefois compliquer inutilement les dispositions d'un accord international.

C'est ainsi que la difficulté de discerner entre les petites explosions nucléaires et les grosses explosions chimiques pourrait, par exemple, être éventuellement surmontée par un processus de notification préalable et de vérification de ces dernières.



(M. Onkelinx, Belgique)

L'inspection sur place couvre un autre aspect essentiel de la vérification internationale. L'appréciation politique de cette notion semble avoir évolué au cours des dernières années. Le Protocole au Traité russo-américain de 1976 sur les explosions souterraines nucléaires pacifiques a marqué une évolution importante à cet égard.

D'autres indices de cette évolution nous ont été récemment donnés dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne les armes chimiques et la vérification de la partie civile du cycle du combustible nucléaire.

L'inspection sur place devrait s'inscrire tant dans le cadre des procédures de contrôle de routine que dans celui de l'établissement de faits en cas de doute ou de suspicion.

Ici aussi, nous aurons à définir les modalités de ces procédures en respectant ce qui apparaît comme un principe nouveau et utile en matière de vérification, le degré d'intrusivité minimal nécessaire.

En terminant cette intervention, je souhaite exprimer notre espoir que nous ne gaspillerons pas la possibilité que nous nous sommes donnée en créant le groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires.

Notre première tâche devrait consister à identifier d'abord les problèmes. Après en avoir relevé ici un certain nombre, ils nous apparaissent importants et complexes. Ensuite, nous devons suggérer des solutions et nous efforcer ultérieurement de les harmoniser.

C'est de cette manière, me semble-t-il, que le Comité pourra apporter sa meilleure contribution à la réalisation de l'objectif essentiel de l'interdiction des essais nucléaires.

M. TIAN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, aujourd'hui j'aimerais formuler quelques observations sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, qui présente un intérêt universel.

Cependant, je voudrais d'abord, au nom de la délégation chinoise, souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Cannock, du Pérou. Je saisis également cette occasion pour exprimer à nos collègues qui nous ont quittés ou qui vont le faire, les Ambassadeurs Venkateswaran, de l'Inde, Salah-Bey, de l'Algérie, et Vrhunec, de la Yougoslavie, notre gratitude pour la contribution qu'ils ont apportée aux travaux du Comité et leur souhaiter un plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Ces dernières années, l'intensification de la course aux armements nucléaires entre les superpuissances et l'accélération de leurs préparatifs de guerre nucléaire ont fait planer sur la population mondiale la sombre perspective d'une grave menace nucléaire. Les peuples demandent instamment que la question du désarmement nucléaire soit examinée à titre prioritaire et que des mesures efficaces soient prises pour empêcher la guerre nucléaire. Les vastes campagnes antinucléaires qui se sont déroulées dans certaines régions du monde traduisent le vœu profond des peuples de tous les pays de maintenir la paix et la sécurité et leur ferme opposition à la guerre nucléaire. Malheureusement, la deuxième session extraordinaire

(M. Tian Jin, Chine)

de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, sur laquelle s'est concentrée l'attention mondiale, n'a pas répondu aux aspirations du public. Pourtant, de nombreux pays n'ont pas moins présenté, au cours de cette session, un certain nombre de propositions et de recommandations raisonnables concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire qui méritent de retenir l'attention et d'être examinées plus avant.

D'innombrables faits ont démontré que la course aux armements nucléaires, le monopole nucléaire et la menace de guerre nucléaire ont tous leur origine dans la compétition des deux superpuissances pour l'hégémonie. A la deuxième session extraordinaire, certains pays non alignés ont proposé que les deux principales puissances nucléaires, l'URSS et les Etats-Unis, proclament la cessation immédiate des essais d'armes nucléaires et de la fabrication et du déploiement de ces armes et de leurs vecteurs. Les auteurs de cette proposition, qui fait ressortir la situation actuelle concernant les armements nucléaires et souligne la responsabilité particulière que les deux pays pourvus des plus vastes arsenaux nucléaires devraient assumer dans le désarmement nucléaire, exigent à juste titre que ces pays mettent immédiatement un terme à leur course aux armements nucléaires. La proposition mérite un examen approfondi. Pour réduire le danger de guerre nucléaire, l'URSS et les Etats-Unis devraient non seulement renoncer à leurs essais d'armes nucléaires et à la fabrication et au déploiement de ces armes, mais réduire sensiblement leurs arsenaux nucléaires. A cet égard, la délégation chinoise a proposé expressément que l'URSS et les Etats-Unis réduisent de moitié toutes les catégories d'armes nucléaires. Puisque ces pays possèdent déjà des arsenaux nucléaires gigantesques, cette réduction ne nuirait nullement à leur sécurité. Une fois qu'ils auraient pris des mesures pour réduire l'écart énorme qui existe entre eux et les autres Etats nucléaires, tous les Etats nucléaires arrêteraient aussi leurs essais d'armes nucléaires et la mise au point et la fabrication de ces armes, les réduiraient et finalement, les élimineraient entièrement.

Certains pays proposent d'interdire l'utilisation des armes nucléaires en attendant le désarmement nucléaire. Nous appuyons cette proposition. A notre avis, si tous les Etats nucléaires s'engageaient à ne pas utiliser d'armes nucléaires, le danger de voir éclater une guerre nucléaire pourrait être réduit dans une certaine mesure. Pourtant, il ne faut pas oublier que les armements nucléaires des superpuissances ont déjà atteint le niveau dangereux de la capacité de surextermination et donc que la seule interdiction de leur emploi est insuffisante pour dissiper la menace nucléaire. En particulier, à une époque où les superpuissances continuent d'accélérer l'expansion des armes nucléaires et modernisent et déploient constamment de nouveaux types d'armes nucléaires, comment les petits et moyens pays pourraient-ils se sentir en sécurité et exempts de toute appréhension ?

Compte tenu des considérations qui précèdent, nous estimons que l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires devrait être liée à leur réduction et à leur destruction. En outre, en procédant au désarmement nucléaire, il convient d'apporter une attention suffisante au désarmement classique. C'est à cette condition que l'on peut contribuer véritablement à la paix mondiale et à la sécurité des Etats et atténuer la menace de guerre à laquelle l'humanité est confrontée.

Pour ce qui est de l'arrêt des essais nucléaires, nous estimons qu'il n'est qu'un des aspects de la question d'ensemble du désarmement nucléaire. L'arrêt des essais nucléaires tendra à ralentir la course aux armements nucléaires.

(M. Tian Jin, Chine)

Toutefois, ce n'est que lorsqu'il s'accompagnera d'autres mesures de désarmement nucléaire qu'il pourra contribuer à réduire la menace de guerre nucléaire. Les deux superpuissances, qui ont déjà effectué plus de 1 000 essais nucléaires de diverses sortes, possèdent un grand nombre d'armes nucléaires de haute précision. Conformément aux exigences de tous les peuples du monde, elles devraient mettre immédiatement fin à tous les essais nucléaires et à la course aux armements nucléaires et engager des négociations sur une réduction véritable et radicale des armes nucléaires afin de réaliser au plus tôt le désarmement nucléaire. Si elles appliquent effectivement ces mesures, les autres Etats nucléaires seront disposés à arrêter les essais et la fabrication des armes nucléaires et à les réduire. En outre, cela contribuera également à dissuader les Etats disposant d'une capacité nucléaire potentielle d'élaborer des armes nucléaires. Cependant, les faits vont à l'encontre des aspirations des peuples. L'une des superpuissances a déclaré ouvertement que pour retrouver sa supériorité perdue, elle ne pouvait se permettre actuellement d'arrêter ses essais nucléaires. L'autre superpuissance, tout en prêchant le désarmement nucléaire et l'interdiction complète des essais nucléaires, intensifie en fait ses essais nucléaires. En 1979, elle a établi un record en effectuant 29 essais nucléaires dans l'année. Ce chiffre dépasse le nombre total d'essais nucléaires effectués par l'ensemble des autres Etats nucléaires durant l'année en question. En 1980 et 1981, ses essais nucléaires ont également dépassé ceux des autres Etats nucléaires. Comment donc peut-on croire à la sincérité de cette superpuissance pour ce qui est de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire ?

La capacité nucléaire limitée dont dispose la Chine est un moyen d'autodéfense exigé par l'existence de graves menaces extérieures. La Chine, pays socialiste en développement, a besoin d'accélérer son développement économique et ne souhaite pas consacrer des ressources aux armes nucléaires. Cependant, confrontés à une menace militaire de superpuissance, nous sommes obligés de maintenir la capacité de défense nécessaire tout en accomplissant des efforts d'édification. Le chef de la délégation chinoise à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a encore réaffirmé que jamais, en aucune circonstance, la Chine n'utilisera la première des armes nucléaires, et qu'elle s'engage inconditionnellement à ne pas utiliser d'armes nucléaires contre un Etat non nucléaire quel qu'il soit. Cette attitude démontre à l'évidence que la capacité nucléaire très limitée que possède la Chine a pour seul but d'assurer son autodéfense contre une agression extérieure. Par ailleurs, la Chine est prête à prendre l'engagement de réaliser le désarmement nucléaire. Lorsque les deux Etats pourvus des plus importants arsenaux auront pris l'initiative de renoncer à essayer, à perfectionner et à fabriquer des armes nucléaires et auront réduit de moitié leurs armes nucléaires, la Chine s'engagera à cesser de mettre au point et de fabriquer des armes nucléaires et se joindra à eux pour les réduire et finalement, les détruire entièrement. Le peuple chinois, tout comme les peuples des autres pays, espère que ce jour est proche et est proche.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, pardonnez-moi si mon intervention, qui sera d'ailleurs brève, porte sur plusieurs questions et non pas uniquement sur le principal thème de discussion de cette séance.

Ma délégation constate avec inquiétude que le Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires est toujours à la recherche d'une solution pour son programme de travail et que les perspectives concernant des formules de consensus ne sont pas aussi bonnes que nous le voudrions. Pour notre part, nous accueillons favorablement le nouveau texte de programme de travail discuté officieusement par divers groupes sur la base de consultations et des contributions de plusieurs délégations. A notre avis, il est impératif qu'un accord sur ce texte soit réalisé d'ici le 27 août afin de laisser au moins un minimum de temps pour une lecture initiale

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

des divers thèmes à discuter. Si un accord n'est pas réalisé, il faudra faire apparaître clairement la responsabilité de ceux qui, pour des motifs inavoués que nous ne pouvons que présumer, refuseraient leur assentiment. Toutes les délégations savent que le mandat du Groupe de l'interdiction des essais nucléaires est limité. C'est là pour beaucoup d'entre nous un état de choses difficilement admissible. Quelle que soit pourtant l'opinion des délégations, le seul moyen constructif de mettre en lumière les lacunes que l'on croit observer dans le mandat serait de mener à terme aussi rapidement que possible les travaux actuellement prévus. Une fois ces travaux achevés, les demandes d'élargissement du mandat du Groupe seraient certainement mieux accueillies.

Dans sa séance plénière du 24 août, le Comité a eu l'occasion d'examiner le rapport intérimaire du Groupe d'experts sismologues. Ce rapport et les informations complémentaires aimablement fournies par le Président du Groupe, M. Ericsson, ont largement contribué à faire connaître au Comité l'état d'avancement des travaux du Groupe. Ma délégation, parmi d'autres, sait particulièrement gré à l'Ambassadeur Okawa d'avoir posé des questions aussi directes et incisives sur l'orientation à donner aux travaux du Groupe. Je tiens à m'associer aux nombreuses délégations qui refusent de laisser les travaux du Groupe se poursuivre à l'infini comme un exercice purement académique. Ma délégation souhaite qu'autant que possible les experts achèvent leur prochain rapport intérimaire dès 1983, de préférence au printemps. D'ores et déjà, les sismologues ont accumulé une documentation très abondante. C'est sur le plan expérimental qu'il reste des efforts à faire. Compte tenu particulièrement des travaux que le Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires entreprend actuellement, le Comité devrait sérieusement penser à élargir et à préciser le mandat du Groupe spécial d'experts sismologues. Selon nous, ce mandat élargi devrait contenir en particulier les éléments suivants :

- étude expérimentale de tous les aspects d'un système international d'échanges de données sismologiques au moyen de toutes les méthodes scientifiques et techniques disponibles;
- dans un laps de temps à spécifier, extraction automatique et/ou interactive de tous les paramètres de niveau 1 sur une période d'essai d'au moins deux semaines;
- transmission de cette série complète de paramètres par le SMT/OMM après reconnaissance officielle du Groupe d'experts par l'OMM;
- examen, au moyen d'essais réels, de la possibilité de transmettre des données de niveau 2 par les lignes de l'OMM et par d'autres canaux de transmission de données; élaboration de formats standards à cette fin;
- mise au point et vérification expérimentales de procédures analytiques, dans les centres de données, par des méthodes modernes d'évaluation débouchant sur une comparaison des résultats relatifs aux données des niveaux 1 et 2 respectivement.

Je tiens à faire observer que si une orientation plus expérimentale était donnée aux travaux des experts, il serait possible d'obtenir des résultats particulièrement intéressants pour les pays qui ne sont pas eux-mêmes pourvus de services sismologiques et qui pourraient utiliser le système d'échanges comme base de leurs propres efforts de vérification en matière d'essais nucléaires.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

En tous cas, ma délégation estime que les travaux effectués par le Groupe d'experts cette année et nos discussions à la séance plénière du 24 août ont démontré la nécessité de remanier le mandat, compte tenu de l'hypothèse que tous les pays participants sont politiquement et techniquement préparés à appliquer les découvertes les plus récentes de la science et de la technique et d'en tirer tout le parti concevable.

A propos maintenant de la question des armes chimiques, je voudrais exprimer notre satisfaction quant à la méthode de travail adoptée par le Groupe spécial dans ce domaine. La méthode actuelle de négociation, qui consiste à mettre en action sans mandat précis un certain nombre de groupes restreints et décidés s'est révélée tout à fait efficace. C'est là une expérience en matière de négociation multilatérale dont nous aimerions peut-être tirer les leçons pour d'autres activités. Nous devons complimenter le Président Sujka d'avoir introduit ce scénario souple de négociation; pour la première fois, nos négociateurs sur les armes chimiques sont allés au-delà de la simple juxtaposition des positions des divers pays. Ils ont maintenant commencé à évaluer la différence entre leurs conceptions et à s'entendre, dans une mesure de plus en plus grande, sur des positions communes.

Au début de la session, ma délégation a présenté des observations sur un aspect particulièrement important de la présente session de négociation, à savoir les nouvelles conceptions de la vérification internationale présentées à New York par la délégation soviétique et présentées à nouveau ici. Nous avons tenté d'engager la négociation sur une voie constructive en posant à la délégation soviétique quelques questions sur des aspects qui, à notre avis, appelleraient d'autres éclaircissements. Ces questions ont été posées dans le document CD/CW/CRP.63. Afin de clarifier encore davantage nos questions et de faciliter des réponses de la part de la délégation soviétique, nous avons associé nos efforts, quelques jours plus tard, avec la délégation néerlandaise pour reformuler notre petit questionnaire et le structurer plus logiquement. Je remercie l'Ambassadeur Issraelyan d'avoir fourni, dans sa déclaration du 12 août, quelques réponses initiales à notre première série de questions. A ce stade, il lui était évidemment impossible d'avoir des réponses toutes prêtes. Nous reconnaissons tous la complexité de l'ensemble de cette question. Pourtant, en réitérant le grand intérêt de ma délégation quant aux vues de l'Union soviétique, je tiens à déclarer que nous attendons toujours qu'une réponse complète et officielle nous soit donnée le moment venu. L'Union soviétique a tenu à souligner particulièrement l'urgence qu'il y a à conclure à bref délai une convention sur les armes chimiques. Comme il apparaît que les éclaircissements en matière de vérification internationale que demande ma délégation constitueraient un élément important pour accélérer la progression de nos négociations, nous pouvons penser à bon droit que des réponses rapides à notre questionnaire contribueraient à accélérer le rythme de nos négociations. Je tiens d'autre part à rappeler au représentant de l'URSS que ma délégation s'est d'emblée déclarée disposée à répondre aux questions similaires concernant la vérification qui nous ont été posées après la distribution de notre document de travail CD/265. J'ai moi-même répondu à ces questions en plénière le 15 avril, dans une déclaration détaillée, et ma délégation a saisi l'occasion pour étoffer nos réponses et élucider des aspects supplémentaires lors de contacts directs avec nos collègues soviétiques. Nous accueillerions certainement avec satisfaction une réaction semblable de la délégation soviétique.

En conclusion, j'aimerais faire une brève déclaration en ma qualité de Président actuel du Groupe de travail spécial des armes radiologiques. En réponse à la lettre distribuée au début de la séance du 3 août, j'ai reçu des réponses complètes de

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

13 délégations et une réponse du porte-parole d'un groupe régional, qui déclarait parler au nom des huit membres du Groupe. Nous avons donc reçu des réponses de la moitié environ des membres du Comité. Je remercie tout particulièrement ceux qui ont répondu. Ces jours prochains, je me tiendrai à la disposition de ceux qui préfèrent répondre oralement et de ceux qui aimeraient fournir des précisions complémentaires au sujet de leurs réponses écrites. Je prie ces délégations de prendre contact avec moi le plus tôt possible. Une réunion officielle du Groupe de travail des armes radiologiques se tiendra dans l'après-midi du 2 septembre. Au cours de cette réunion, je compte faire rapport sur les vues qui m'auront été communiquées et faire des suggestions pour la suite des travaux.

M. FIELDS (Etats-Unis) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux paroles que vous-même et d'autres collègues avez prononcées pour prendre acte avec regret du départ de nos deux collègues qui nous ont quittés depuis ma dernière intervention, les distingués Ambassadeurs de Yougoslavie, M. Marko Vrhunec, et d'Algérie, M. Anisse Salah-Bey et leur rendre hommage pour leur contribution à nos travaux. Nous leur souhaitons à tous deux bonne chance et un plein succès dans leurs nouvelles fonctions. Je désire aussi associer ma délégation, aux souhaits de bienvenue adressés à notre nouveau collègue péruvien, l'Ambassadeur Peter Cannock. Nous comptons nouer avec lui des liens de coopération amicale, prolongée et fructueuse, enchantés que nous sommes de voir des collègues de notre hémisphère participer avec nous aux travaux du Comité.

A notre séance plénière de mardi dernier, le Comité a entendu deux déclarations qui, malheureusement, contribuent à entraver plutôt qu'à faciliter les tâches d'une importance capitale dont le Comité est chargé. Toute rhétorique conçue pour masquer plutôt que pour éclairer les véritables questions auxquelles nous avons à faire face est pour nous sans objet. Je ne pense pas que de telles déclarations, qui visent, par des citations soigneusement choisies de déclarations librement faites par des hommes libres dans une presse libre, à incriminer ceux qui manifestement ne devraient pas l'être, puissent servir la cause véritable d'un monde plus pacifique.

Les deux déclarations auxquelles je me réfère sont celles de l'Union soviétique et du Mexique. Toutes les délégations peuvent attribuer certains motifs à la déclaration soviétique. On ne peut comprendre la seconde que comme une tentative de créer une vue étroite et partisane de l'histoire pour montrer ou tenter de montrer que la position de mon gouvernement sur la question d'une interdiction des essais nucléaires trahit en quelque sorte les vrais intérêts de la sécurité nationale des Etats-Unis.

Je désire répondre brièvement à ces déclarations. Les questions les plus fondamentales que tout Gouvernement des Etats-Unis est appelé à résoudre dans l'intérêt aussi bien du peuple américain que du monde entier, sont celles relatives aux armes nucléaires. Tant que pèseront des menaces, et en particulier des menaces nucléaires, sur la sécurité des Etats-Unis et de leurs alliés, les Etats-Unis n'auront d'autre choix que de recourir à une stratégie de dissuasion. Cette stratégie, qui veut que notre arsenal stratégique soit adéquat pour décourager toute attaque délibérée contre les Etats-Unis ou leurs alliés, a été approuvée par tous les Présidents des Etats-Unis depuis le Président Eisenhower. Il est inconcevable que les Etats-Unis prennent des mesures unilatérales pour affaiblir cette dissuasion. Mais en même temps, les Etats-Unis continueront de rechercher en toute bonne foi, par la voie de négociations, des moyens efficaces pour réduire ces menaces, et finalement les éliminer. Il est clairement de notre intérêt d'agir ainsi.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Notre distingué collègue, l'Ambassadeur García Robles, nous a donné une leçon d'histoire hautement sélective. Pour illustrer ses vues sur l'histoire, il a utilisé trois citations d'Américains distingués, parlant en tant que simples citoyens il y a une dizaine d'années. Le distingué représentant de l'Union soviétique, l'Ambassadeur Issraelyan, a recouru à la même tactique en citant des articles de la presse contemporaine. En peu de temps, les archives publiques des Etats-Unis, abondantes et d'un accès facile, nous livreraient d'autres citations d'Américains non moins distingués qui ont soutenu, ou qui soutiennent, d'autres vues.

Je m'abstiendrai pourtant de répondre à des citations par d'autres citations, car notre temps est trop précieux pour être ainsi gaspillé.

En outre, un tel exercice serait à côté de la question. Il obscurcirait la perspective réaliste qui inspire les actes de mon gouvernement. Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de cette perspective. En juin 1946, les Etats-Unis, qui étaient alors le seul pays en possession d'armes nucléaires, ont hardiment pris l'initiative en offrant de placer ces armes sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. M. Bernard Baruch a dit de façon poignante, en proposant le plan qui portait son nom : "Nous sommes ici pour faire un choix entre les vivants et les morts." Le plan Baruch a été approuvé par la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais bloqué en fait par un pays membre qui devait, peu après, lancer la course aux armements nucléaires. L'acquisition d'armes nucléaires par l'Union soviétique et le comportement de cette dernière ont conduit à la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, organisme régional de défense collective autorisé aux termes de la Charte des Nations Unies. Cette perspective englobe de nombreux efforts patients qui ont été accomplis aux Etats-Unis, pendant le dernier quart de siècle, pour limiter les armements nucléaires. Parmi ces efforts figurent le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur la non-prolifération, le Traité sur les fonds marins et les accords de limitation des armements stratégiques conclus avec l'Union soviétique. Cette perspective englobe aussi les vastes efforts déployés par mon gouvernement pour faire profiter le monde entier des avantages découlant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et l'appui de mon gouvernement à la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique, avec son système essentiel de garanties internationales. Notre perspective présente aussi une autre face, qui est le dossier du comportement de l'Union soviétique. Nous nous souvenons du Mur de Berlin et de la crise des missiles de Cuba. Notre perspective est aussi influencée par l'acquisition, par l'Union soviétique, d'énormes quantités d'armes nucléaires et classiques durant les années 1970, à une époque où les Etats-Unis faisaient preuve de modération pendant la période dite de détente. Nous sommes également au courant de la mise au point, par les Soviétiques, d'une arme antisatellites, et de leur comportement systématique, d'aventurisme et d'agression, dont l'exemple le plus récent est leur invasion brutale de l'Afghanistan.

Etant donné cette perspective, Monsieur le Président, quelle attitude une personne raisonnable s'attendrait-elle à voir prendre par les Etats-Unis? Devons-nous réagir par un désarmement unilatéral? Ou en plaçant notre confiance dans la bonne volonté de l'Union soviétique et en faisant fi de toute précaution? Aucun dirigeant américain conscient de ses responsabilités ne pourrait jamais envisager de tels actes.

Mais il est clair que des réductions mutuelles des niveaux des armements, tant nucléaires que classiques, sont dans l'intérêt des Etats-Unis. Ces réductions peuvent libérer des ressources économiques qui trouveraient à mieux s'employer dans le monde. Si on lui en donne la possibilité, notre système économique peut procurer de grands avantages au monde en général. La nécessité de soutenir une confrontation avec l'Union soviétique dans le domaine militaire n'a certainement rien de réjouissant. Les balles ne nourrissent pas les enfants ni ne construisent d'hôpitaux.

Il ne doit y avoir aucun doute au sujet de l'engagement de mon gouvernement en faveur d'une limitation des armements nucléaires et d'une réduction de ces armements. Aucune des délégations présentes dans cette salle ne peut ignorer le fait que deux négociations d'une importance vitale se déroulent actuellement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pour réaliser ces objectifs. Il ne doit y avoir aucun doute au sujet de la volonté de mon gouvernement d'oeuvrer à la réalisation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques. Il ne doit y avoir aucun doute au sujet de la volonté des Etats-Unis de poursuivre les négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées et des armements en Europe centrale, qui se déroulent actuellement à Vienne. Et il ne doit y avoir aucun doute non plus au sujet de la volonté de mon pays d'assumer ses obligations internationales, en vertu d'accords auxquels il est partie, en particulier le Traité sur la non-prolifération. Compte tenu des pourparlers sur la réduction des armements stratégiques et des négociations sur la réduction des forces nucléaires de portée intermédiaire, efforts dont l'initiative revient aux Etats-Unis, je ne vois pas comment un gouvernement quel qu'il soit pourrait soutenir que mon gouvernement considère en quelque sorte comme lettre morte l'article VI du Traité sur la non-prolifération, comme certaines délégations l'ont laissé entendre ici durant notre session de 1982. Pour ce qui est de la question d'une interdiction des essais nucléaires, nous avons constamment dit qu'il s'agissait là d'un objectif à long terme, mais qui devait être envisagé dans le contexte de la large gamme des mesures de limitation des armements nucléaires et des intérêts de la sécurité générale des Etats-Unis. Ma délégation est prête à participer activement aux travaux du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, et je me joins à nos collègues qui ont pris la parole ce matin pour demander instamment que l'on s'entende sans retard sur un programme de travail pour cet organe.

Il est regrettable que certaines délégations semblent aborder les travaux du Comité comme un jeu, comme un théâtre politique où l'objectif serait de marquer des points dans le débat et d'embarrasser ceux qui soutiennent des vues opposées. Ma délégation ne voit certes pas les choses de cette façon. Qu'elles soient populaires ou impopulaires, elle continuera d'adopter des positions fondées sur des intérêts nationaux sérieux et une vision réaliste du monde dans lequel nous vivons.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration.

Conformément à la décision que le Comité a prise à sa 176ème séance plénière, je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Irlande, Son Excellence l'Ambassadeur Hayes, auquel je souhaite une chaleureuse bienvenue au Comité.

M. HAYES (Irlande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie tout particulièrement de vos aimables paroles de bienvenue. A mon tour, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence, et associer ma délégation aux hommages nombreux et mérités que les orateurs précédents ont rendus à vous-même et à votre distingué prédécesseur.

C'est pour moi un grand honneur que de participer au Comité du désarmement en qualité d'observateur pendant l'examen du point 1, sur lequel porte la présente séance plénière. Chacun sait que l'Irlande est candidate à l'admission au Comité. Nous sommes convaincus que la question d'une interdiction complète des essais sera l'une des plus importantes que nous aurons à traiter en tant que membre du Comité si notre candidature est acceptée, comme nous l'espérons.



(M. Hayes, Irlande)

Tous ceux qui ont suivi cette question particulière savent l'importance que le Gouvernement irlandais attache à l'interdiction complète des essais dans le cadre des efforts accomplis par la communauté internationale pour réaliser le désarmement nucléaire. D'année en année, nous avons exprimé nos vues à l'Assemblée générale et nous nous sommes associés à d'autres Etats pour parrainer des résolutions sur cette question.

Si l'on regarde autour de soi, on constate que les efforts entrepris pour négocier des mesures de désarmement dans le domaine nucléaire sont trop souvent incapables de suivre des progrès de la technologie et donc impuissants à ralentir la course aux armements nucléaires. Une interdiction complète des essais pourrait jouer un rôle vital. Elle contribuerait à maîtriser la compétition à laquelle se livrent les puissances nucléaires sur le plan qualitatif en limitant le progrès technologique des armes nucléaires. Le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et le plus récent traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires ont certes constitué d'importants éléments psychologiques, mais n'ont pas été très efficaces pour limiter le perfectionnement des armes nucléaires. Nous sommes persuadés que des mesures d'une portée beaucoup plus étendue sont nécessaires. Il n'y a pas d'autre solution si l'on veut négocier une interdiction complète des essais du genre de celle que les parties au Traité d'interdiction partielle de 1963 se sont engagées à rechercher.

Les Gouvernements irlandais successifs ont souligné la nécessité d'agir pour prévenir la dissémination des armes nucléaires. En 1959, le Ministre des affaires étrangères a présenté une résolution sur cette question à l'Organisation des Nations Unies. Les années suivantes, nous avons persévéré sur cette voie et nous avons progressivement recueilli un appui croissant jusqu'à la conclusion du Traité sur la non-prolifération en 1967. Nous estimons que ce Traité a apporté une contribution utile aux efforts accomplis par la communauté internationale pour limiter la dissémination des armes nucléaires. L'acceptation par les puissances nucléaires d'une interdiction complète des essais nucléaires serait un puissant stimulant pour les efforts internationaux visant à maintenir et renforcer le Traité sur la non-prolifération. L'Irlande et les autres pays qui appuient le Traité affirment qu'il devrait être universellement reconnu et demandent aux Etats qui sont en mesure d'acquérir des armes nucléaires de s'en abstenir dans l'intérêt de tous. Si aujourd'hui les puissances nucléaires s'entendaient pour mettre fin aux essais, cela prouverait qu'elles sont aussi disposées à accepter des contraintes, et encouragerait grandement ceux parmi nous qui souhaitent voir le Traité sur la non-prolifération établi sur des bases solides et accepté par tous. Comme l'a déclaré la Commission Palme, une interdiction complète des essais "renforcerait l'acceptabilité et la crédibilité du Traité sur la non-prolifération".

Etant donné l'importance capitale que le Gouvernement irlandais attache à un accord sur une interdiction complète des essais, nous déplorons vivement que les perspectives de parvenir à un accord ne se soient pas améliorées ces derniers mois. Les entretiens trilatéraux, auxquels nous attachons une grande importance, n'ont pas repris et les rapports récents sont quelque peu pessimistes quant aux perspectives de les voir reprendre à une date rapprochée. Cependant, nous sommes certains que le dernier mot n'a pas encore été dit à ce sujet, et pour notre part nous continuons à espérer que ces entretiens reprendront sous peu. A notre avis, il est essentiel que des débats concrets soient tenus entre les Etats nucléaires intéressés au premier chef à la question si l'on veut que les travaux du Comité du désarmement soient couronnés

(M. Hayes, Irlande)

de succès. Les pays non membres du Comité du désarmement ont suivi les efforts accomplis par le Comité ces dernières années pour s'attaquer à cette question particulièrement importante, et notamment pour parvenir à un accord sur la création d'un groupe de travail. Nous n'ignorons naturellement pas que vous avez décidé en avril dernier de créer un groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires et fixé d'un commun accord le mandat à lui donner. Je dois avouer tout de suite que le mandat qui a été adopté n'est pas celui que nous aurions suggéré. J'ajouterais qu'à notre avis tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient participer au débat.

Je rappellerai que le 29 février 1972, le Secrétaire général de l'ONU, prenant la parole devant la Conférence du Comité du désarmement au sujet d'une interdiction complète des essais, a déclaré : "J'estime que tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final". Certes, le problème de la vérification a été étroitement associé, pendant toutes les années écoulées, à l'examen d'une interdiction complète des essais. Pourtant, ma délégation pense que les paroles prononcées par le Secrétaire général en 1972 n'ont rien perdu de leur valeur. La recherche d'une méthode de vérification infaillible peut demander beaucoup de temps, mais la marge d'erreur en matière de vérification ne cesse de diminuer en raison des progrès scientifiques réalisés dans le domaine de la détection et de l'identification. Nous devons donc être prêts à rechercher une solution équilibrée. C'est évidemment ce que le Secrétaire général avait en vue en 1972 lorsqu'il a exprimé l'opinion que seule une décision politique était désormais nécessaire pour parvenir à un accord final.

Ces observations permettront de comprendre pourquoi ma délégation avait formulé quelques réserves initiales au sujet du mandat du nouveau groupe de travail spécial. Cependant, cela ne signifie pas que notre attitude à son égard est négative. L'établissement de ce Groupe de travail spécial permet au Comité d'entamer les travaux sur cette question particulièrement importante. Nous voyons également un motif d'encouragement dans l'expérience du Groupe de travail spécial des armes chimiques, qui était initialement investi d'un mandat que l'on pourrait considérer comme quelque peu limité. Malgré cela, il a pu, comme nous le savons, accomplir une tâche extrêmement utile. Compte tenu de ces résultats, nous voulons espérer que le Groupe de travail spécial qui vient d'être créé pour s'occuper de l'interdiction complète des essais pourra lui aussi faire oeuvre utile.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Irlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Ceci épuise ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Mme GONZALEZ y REYNERO (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole pour réserver à ma délégation son droit de répondre à la déclaration qu'a faite le distingué représentant des Etats-Unis, qu'elle exercera lorsqu'elle aura pu examiner attentivement la teneur de cette déclaration.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le secrétariat a distribué, à ma demande, un document officieux contenant le calendrier des séances et réunions du Comité et de ses organes subsidiaires pour la semaine qui vient. Comme d'habitude, ce calendrier est indicatif et peut être modifié en cas de besoin. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte ce document officieux.

Il en est ainsi décidé.

Avant de lever la séance plénière, je voudrais rappeler qu'à notre prochaine séance plénière, mardi, je soumettrai au Comité, aux fins d'adoption, le programme de travail figurant dans le paragraphe 10 du rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques (CD/318), ainsi que le projet de communication faisant l'objet du Document de travail No 73.

Puis-je rappeler également que le Comité tiendra cet après-midi, à 15 heures, une réunion officieuse pour examiner les propositions restantes présentées au titre des points 2 et 7 de l'ordre du jour, ainsi que la question du fonctionnement amélioré et efficace du Comité du désarmement.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 31 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 35.